



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 25 septembre 2015

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

| Légal | En exercice | Présents | Procurations | Absent(s) |
|-------|----------------|----------|--------------|-----------|
| 49 | 49 | 35 | 13 | 1 |

**OBJET : 06-1 - SANTE - ASSOCIATION
TAMARI 06 - AFFECTATION DE
SUBVENTION //**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

286945

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,
Le - 1^{er} OCT. 2015

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le - 9 OCT. 2015

Pour le Maire,



A. CLAVERIE
Directeur

Le vendredi 25 septembre 2015 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 18/09/15, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Yves DAHAN, M. André-Luc SEITHER, Mme Khéra BADAoui, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Marc FOSSOUD, Mme Marguerite BLAZY, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Gérald LACOSTE, Mme Carine CURTET, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Matthieu GILLI, Mme Alexia MISSANA, M. Tanguy CORNEC, Mme Anne CHEVALIER, M. Marc GERIOS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

Procurations

M. Patrice COLOMB à M. Eric PAUGET
Mme Nathalie DEPETRIS à M. Jean LEONETTI
M. Henri CHIALVA à Mme Jacqueline BOUFFIER
M. Alain CHAUSSARD à M. Marc FOSSOUD
M. Michel GASTALDI à M. Serge AMAR
M. Bernard MONIER à Mme Anne-Marie DUMONT
M. Bernard DELIQUAIRE à M. Jacques GENTE
Mme Vanessa LELLOUCHE à Mme Sophie NASICA
Mme Rachel DESBORDES à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN
M. Mickael URBANI à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP
Mme Agnès GAILLOT à Mme Marguerite BLAZY
M. Lionel TIVOLI à Mme Anne CHEVALIER
M. Louis LO FARO à M. Marc GERIOS

Absents : Mme Martine SAVALLI

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

06-1 - SANTE - ASSOCIATION TAMARI 06 - AFFECTATION DE SUBVENTION

Commission(s) : URBANISME - ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE - SANTE - MISE EN VALEUR DU PAYSAGE URBAIN

L'Association « TAMARI 06 » a sollicité la Commune pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle dans le cadre de l'organisation du Forum Cybermed 2015 qui s'est tenue au Palais des Congrès de Juan-les-Pins les 12 et 13 septembre prochains.

Ce congrès, d'envergure internationale, est destiné au développement professionnel continu des professionnels de santé et couvrira tout le domaine de la cyber-médecine et de la E-Santé.

Il revêt également un intérêt local, outre les retombées économiques attendues sur la Commune générées par les 1 000 participants dont 500 médecins espérés, puisque cette manifestation a été ouverte au grand public le dimanche 13 septembre.

Cette demande n'étant pas parvenue dans les temps pour être traitée lors de l'élaboration du Budget Supplémentaire 2015, cette association, dont le siège social est basé à Menton, reconnue et validée par l'Organisme Gestionnaire du Développement Professionnel Continu (OGDPC), organisme paritaire constitué de l'Etat et de l'Assurance Maladie, sollicite le versement d'une subvention exceptionnelle de 6 000 €.

Les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 65 – compte 6574 de l'exercice en cours.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par 45 voix POUR sur 48 (3 CONTRE : Mme MURATORE, M. AUBRY, Mme DUMAS),

- **APPROUVE** le vote d'une subvention d'un montant de 6 000 € à l'Association « TAMARI 06 » dans le cadre de la tenue sur Antibes du Forum Cybermed 2015.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DCM N.06-1 - SANTE - ASSOCIATION TAMARI 06 - AFFECTATION DE SUBVENTION -

Date de transmission de l'acte : 09/10/2015

Date de réception de l'accusé de
réception : 09/10/2015

Numéro de l'acte : DCM2869-15 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20150925-DCM2869-15-DE

Date de décision : 25/09/2015

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions